Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20261026-D20261026_59-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	15

Date de la convocation
20 octobre 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-59

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du lundi 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 octobre 2026, à 20 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique BOSSERAY, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Dominique BOSSERAY, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Aurélie BOUVET.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 20h00 :

Monsieur Stéphane PAUTONNIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-59 – Création des différentes commissions et désignation des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les commissions suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions suivantes ;

- DÉCIDE de créer les commissions municipales suivantes et de désigner les membres suivants appelés à siéger dans ces commissions :

Commission Finances :
M. MARIE Patrice - Mme ROSSIGNOL Géraldine - M. PAUTONNIER Stéphane - Mme GOSSELIN Hélène - Mme LOUVIOT Marie-Thérèse - Mme RABALLAND Nathalie - M. COURTOUX Georges – Mme LECOINTRE Chrystèle

Commission : Communication, culture, tourisme, information, sport, vie associative :
Mme GOSSELIN Hélène, Mme BRUNET Monique - M. GRANGÉ Aurélien - M. SIMON Adrien – Mme LECOINTRE Chrystèle – Mme BOUVET Aurélie

Commission : Urbanisme, aménagement, sécurité, environnement, cimetière, voirie :
Mme ROSSIGNOL Géraldine - M. JEULAND Stéphane - M. PAUTONNIER Stéphane - Mme RABALLAND Nathalie – Mme LACONCHE Véronique - M. COURTOUX Georges

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20261026-D20261026_59-DE

Commission : Petite Enfance, Jeunesse, Éducation et Vie Scolaire, Conseil des Jeunes :
M. MARIE Patrice - M. SIMON Adrien - Mme GOSSELIN Hélène - Mme BRUNET Monique – Mme ROSSIGNOL Géraldine – M. GRANGÉ Aurélien

Commission : Action sociale et solidaire, santé, logement, dispositif chantier et stage à caractère éducatif :
Mme ROSSIGNOL Géraldine – Mme LECOINTRE Chrystèle - Mme LOUVIOT Marie-Thérèse - Mme RABALLAND Nathalie – Mme BRUNET Monique - Mme BOUVET Aurélie

Stéphane PAUTONNIER
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 26 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique BOSSERAY